



Conseil économique et social

Distr. générale
28 juin 2007
Français
Original : anglais

Neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 21-30 août 2007

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Rapports des gouvernements sur la situation dans leurs pays et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la huitième Conférence

Rapport de la Croatie

Document soumis par la Croatie**

Résumé***

La Croatie dispose de répertoires et bases de données toponymiques dans différentes institutions. La nouvelle loi sur le relevé du territoire et le cadastre définit les fonctions d'une infrastructure d'information spatiale nationale appelée à regrouper l'ensemble de ces répertoires.

L'organisme de cartographie national – le Bureau géodésique national – se penche sur les noms géographiques au moment de l'élaboration des cartes. Un projet d'établissement d'une base de données des noms géographiques croates a été lancé en vue de faciliter ce processus. Il s'agit d'un projet international croato-norvégien exécuté par un groupement placé sous la direction de l'Institut géodésique croate. Principal élément nouveau en ce qui concerne la normalisation et l'utilisation des noms géographiques en Croatie, ce projet rassemblera les grands répertoires de noms géographiques des différentes administrations et institutions. La base de données servira d'assise pour définir et normaliser plus avant les noms géographiques. L'étape suivante sera la création d'un organisme de normalisation des noms géographiques et l'élaboration d'une législation plus détaillée.

* E/CONF.98/1.

** Établi par Dunja Brozović Rončević, Directrice de l'Institut des langues croates et de linguistique, et Željko Hećimović, chef du Département des systèmes de géoinformation et des bases de données de l'Institut géodésique croate, Croatie.

*** Le document dans sa version intégrale paraîtra en anglais uniquement sous la cote E/CONF.98/95/Add.1.



Il n'est plus possible en Europe de mener des activités de normalisation sans tenir compte des normes régionales. La loi sur le relevé du territoire et le cadastre, adoptée au début de l'année, définit le cadre législatif de l'application en Croatie de la directive établissant une infrastructure d'information spatiale en Europe (INSPIRE).
